



Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre les soussignés :

La Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts, 9 avenue Charles de Gaulle, 13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
Représentée par Monsieur Vincent GOYET, en sa qualité de Maire,

D'une part,

ET

.....
.....
(Préciser les coordonnées, Nom du Responsable ou Personne Morale, adresse, n° SIRET...)

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Objet :

Dans le cadre des actions programmées, l'intervenant s'engage à participer à la manifestation municipale intitulée :

Date : le **Horaire :** à

Conditions financières

En contrepartie de cette prestation, il s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public de 30€, fixée par délibération DCM2024- du conseil municipal du 18 mars 2024.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectuera à terme échu. Un titre de recettes sera émis par le service comptabilité au vu du présent contrat d'engagement signé par les deux parties. Les modes de paiement acceptés sont le chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public et le virement bancaire.

Fait en deux exemplaires à Saint Mitre les Remparts, le

Intervenant

Vincent GOYET

Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-13-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Justificatifs à joindre :

- 1 attestation d'assurance,
- SIRET et/ou Kbis pour les personnes morales.